

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 380 Rect.

présenté par
M. Brard, Mme Billard
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 2

À l'alinéa 75, substituer aux mots :

« l'année »

les mots :

« le mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.